



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/40/PV.127
1er mai 1986

FRANCAIS

Quarantième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA CENT VINGT-SEPTIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 30 avril 1986, à 10 h 30

Président : M. de PINIÉS (Espagne)
puis : M. MAKEKA (Lesotho)
(Vice-Président)

Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies [150] (suite) :

- a) Rapport du Secrétaire général
- b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 11 h 10.

POINT 150 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

CRISE FINANCIERE ACTUELLE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES :

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/40/1102 et Corr.1 et 2 et Add.1 et 2)
- b) RAPPORT DU COMITE CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES (A/40/1106)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Avant de donner la parole au premier orateur, je me permets de rappeler aux représentants que, conformément à la décision prise par l'Assemblée hier matin, la liste des orateurs pour le débat sur ce point sera close aujourd'hui à midi. Par conséquent, je prie les représentants qui souhaitent participer au débat de bien vouloir s'inscrire aussitôt que possible.

M. LEWIS (Canada) (interprétation de l'anglais) : Tous les jours, il semble y avoir une préface navrante à nos travaux. Aujourd'hui, je voudrais, au nom de mon pays, exprimer à nos collègues de l'Union soviétique et de l'Ukraine les sentiments de tristesse et d'inquiétude que nous ressentons à la suite de l'incident du réacteur nucléaire. Nous envoyons nos condoléances aux familles de ceux qui sont morts, ont été blessés ou seront affectés par la suite, et nous pouvons dire que nous attendons avec impatience et une grande appréhension la suite des événements.

Comme nous le savons tous, il y a une profonde ironie dans la reprise de cette session. Un pays après l'autre monte à la tribune - nous y passons tous - et, avec des protestations lyriques d'engagement, avec des protestations éloquentes et retentissantes de fidélité, nous déclarons notre soutien éternel à l'Organisation des Nations Unies et à la Charte.

Même les plus réticents d'entre nous, même ceux qui éprouvent des réserves, reconnaissent l'immense apport des Nations Unies à l'humanité.

Mais nous ne pouvons pas - ou nous ne voulons pas - payer la facture. Nous avons un budget annuel, minuscule comparé aux besoins et aux questions auxquels il doit correspondre au point de provoquer la dérision du monde entier, et nous ne pouvons pas - ou nous ne voulons pas - l'honorer. Si quelqu'un avait dit en 1945 que 41 ans plus tard nous serions menacés de faillite, il aurait été expulsé du syndicat des prophètes internationaux.

Mais nous voilà en 1986, confrontés à une crise financière de dimensions catastrophiques.

M. Lewis (Canada)

Nous avons entendu un grand nombre de discours impressionnants et salutaires au cours des deux derniers jours. Le Canada a dix considérations à présenter au cours du débat, et nous allons le faire tambour battant.

Premièrement, tous les pays semblent reconnaître avec le Secrétaire général que les retenues de paiement et les paiements tardifs sont la plus grande épreuve financière de l'Organisation. Le Canada, comme les autres, déplore qu'il en soit ainsi. Comme les autres, nous y voyons une atteinte à des obligations financières auxquelles la Charte nous contraint, qu'il s'agisse de l'Union soviétique, qui a accumulé un énorme arriéré, surtout pour les opérations de maintien de la paix - le Canada, par exemple, a, à ce stade, épongé plus de 11 millions de dollars de ces dépenses de maintien de la paix - ou qu'il s'agisse des nouvelles et impressionnantes retenues imposées par la législation du Congrès des Etats-Unis, ou encore qu'il s'agisse des arriérés regrettables imputables à 70 à 80 autres Etats Membres.

C'est mal, c'est paralysant, et chacun le sait. Nous nous engageons les uns les autres à en venir à bout, mais il y a une certaine résistance qui, au fil des ans, mine les ressources, la force et la vie même de l'Organisation pour nous entraîner enfin dans la crise.

Le Canada est loin d'être un ange, mais nous payons jusqu'au bout, et nous payons dans les délais. Certes, il est plus facile pour nous de le faire que pour certains autres, mais aucune quote-part n'est pesante au point d'empêcher le paiement.

Deuxièmement, réagissant à la crise, le Secrétaire général a fourni une analyse détaillée et une série de propositions, qui représentent un effort considérable et pressant pour trouver une solution. Nous rendons hommage au Secrétaire général et à ses collègues du Secrétariat pour les efforts acharnés des trois derniers mois : les travaux d'Hercule ne sont rien à côté du labeur du 37ème et du 38ème étages. Par souci de compromis harmonieux, le Canada appuie l'ensemble des recommandations. Mais nous devons être honnêtes : il y a là de quoi nous préoccuper.

Troisièmement, l'analyse, franchement, prête à confusion. Nous comprenons pourquoi le Groupe des 77 veut se porter devant la Cinquième Commission pour demander des précisions techniques. Le commentaire qui est censé expliquer les calculs, les conclusions arithmétiques, nous laisse par moment perplexes. Les chiffres ont changé avec une rapidité foudroyante, comme si un prestidigitateur

M. Lewis (Canada)

avait dit : "Vous les voyez, vous ne les voyez plus, vous les voyez à nouveau, et ils ont changé!" Se pourrait-il que les systèmes de comptabilité qui sont en place servent autant à confondre qu'à éclairer?

Et il y a plus.

Certaines des hypothèses sur lesquelles repose l'analyse sont plutôt branlantes. La prémisse que tous les Etats Membres paieront le total de leur quote-part en 1986, à l'exception de 4,1 millions de dollars, nous semble être un acte de foi assez téméraire. Le Secrétaire général lui-même a assurément des doutes puisqu'il fait remarquer, à bon droit, que si nous n'arrivons pas aux espérances déclarées, janvier 1987 sera réellement le mois du désespoir.

Le Canada se permet de penser que l'Organisation, en un moment aussi critique, même avec tous les changements de circonstances, exige et mérite un courant plus constant d'estimations pour faciliter une évaluation plus sûre des circonstances.

Quatrièmement, l'une des raisons pour lesquelles nous disons cela avec tant d'insistance est que le sentiment de confusion qui règne engendre l'incertitude, et l'incertitude à son tour engendre le scepticisme. Je ne crois pas me tromper en disant - et j'ai parlé avec bon nombre de mes collègues - qu'il y a des pays ici qui se demandent si la crise est toujours réelle. Ils se demandent si on n'a pas exagéré; ils regardent les chiffres mis à jour par le rapport du Secrétaire général et ils voient qu'au 25 avril 1986, 409 millions de dollars avaient déjà été recueillis, et ils ressentent - et cela se comprend peut-être - une sécurité illusoire.

Tout revient, si l'on veut, à une affaire de présentation. L'Organisation exige un mouvement de caisse de 65 millions de dollars par mois. Pendant les quatre premiers mois de 1986, nous avons donc "avalé" quelque 260 millions, ne laissant plus que quelque 150 millions de dollars de disponibilités. Cela suffit à peine pour nous mener au mois de juillet. Et si, d'ici au 31 décembre 1986, nous avons recueilli jusqu'au dernier dollar projeté par le Secrétaire général et épuisé nos réserves jusqu'au dernier sou, nous commencerons l'année 1987 avec à peu près rien dans nos coffres.

Comme le Secrétaire général l'a dit au commencement du débat, la crise garde une terrifiante réalité. Elle a simplement été retardée, mais elle est obnubilée par l'incertitude.

M. Lewis (Canada)

Cinquièmement, cela nous amène à la série de propositions. Nous applaudissons sincèrement au travail qui a été accompli. Nous savons qu'il a été douloureux - surtout pour le Secrétaire général, parce qu'aucun administrateur en chef n'aime être catapulté dans un processus de restriction qui nuit fatalement à son personnel et aux programmes qu'il administre.

Quoi qu'il en soit, le Canada - se faisant l'écho des arguments tranchants avancés hier par notre collègue de l'Australie - aurait appuyé de nouvelles réductions. Et, à l'instar de l'Australie, nous faisons nous aussi partie de la minorité des importants donateurs qui ont voté pour le budget en décembre dernier. Néanmoins, durant les débats de la Cinquième Commission, nous avons formulé certaines critiques à l'égard des procédures administratives et budgétaires. Et quand nous avons entendu le cri d'alarme lancé par le Secrétaire général le 18 décembre, quand nous avons vu ce qui se passait à la fin de l'année, quand nous avons appris, dès le tout début, ce qui était projeté pour 1986, nous avons compris que le seul moyen de survivre était de procéder à des réductions radicales. Il se trouve que ces réductions, ces économies, s'élèvent à 60 millions de dollars. Par souci de consensus, nous appuierons ce train de mesures. Mais, comme chacun le sait, il nous manque toujours 46 millions de dollars. Le Canada ne croit pas que le versement de contributions volontaires soit la solution et, en fait, à une importante exception près, on n'a pas vu la couleur de ces contributions. Nous ne croyons pas non plus que le versement anticipé en 1986 des contributions prévues pour 1987, pour compenser la dépréciation du dollar des Etats-Unis, produira des résultats. Et là encore, une seule promesse de versement de ce genre a été faite ou, du moins, sérieusement évoquée.

Dans la mesure où l'action du Secrétaire général a provoqué le paiement d'arriérés, nous en sommes à la fois heureux et touchés et nous lui sommes reconnaissants de sa ténacité persuasive. Mais si, étant donné les perspectives pour 1987, le versement des arriérés est insuffisant, le Secrétaire général devra sûrement envisager, avec l'approbation des Etats Membres, l'adoption de nouvelles mesures radicales d'ici à l'automne prochain.

Sixièmement, nous sommes cependant confrontés à une énigme. Les recommandations du Secrétaire général nous permettront d'aller jusqu'à la fin de 1986, et le Groupe de haut niveau, grâce à son savoir-faire, à sa sagesse et à une miraculeuse collaboration, façonnera une politique pour l'avenir. Ce qui veut

M. Lewis (Canada)

dire que nous avons un court terme et un long terme mais que, comme notre collègue du Japon l'a fait remarquer hier, nous n'avons pas de moyen terme. Pourtant, la crise financière n'est pas compartimentée; elle est continue. Qu'arrivera-t-il, qu'on me le dise, en 1987? Même si les recommandations du Groupe de haut niveau sont vraiment inspirées et sont adoptées cet automne, même si elles établissent un système d'évaluation qui permette de mesurer de manière satisfaisante les priorités en matière de programmes, et même si elles nous fournissent un barème de quotes-parts nouveau et éblouissant, même avec la meilleure volonté du monde il faudra du temps pour les mettre en oeuvre. Comment ferons-nous face à la période de transition? Peut-être pourrions-nous envisager quelques initiatives pour la quarante et unième session de l'Assemblée générale qui permettraient d'empêcher que les crises ne se succèdent.

Septièmement, voilà pourquoi nous espérons, à ce stade, que le train de mesures proposées par le Secrétaire général pourra être appuyé, pour que nous ne soyons pas plus vulnérables encore. Mais, voyons les choses en face : il y a des problèmes. L'ambassadeur de la Yougoslavie, parlant au nom du Groupe des 77, a déclaré que le train de mesures proposées n'est pas entièrement acceptable. Manifestement, il faudra tenir des consultations. Ma délégation note toutefois que le discours de l'ambassadeur de la Yougoslavie était, comme d'habitude, un modèle d'équilibre et de modération. La même remarque vaut pour nombre des sentiments exprimés par mon collègue de l'Inde, lorsqu'il a pris la parole au nom du Mouvement des non alignés. Cela nous permet d'espérer que les choses peuvent s'arranger.

J'aimerais dire à mes collègues du Groupe des 77 - sans, je l'espère, paraître présomptueux - que pour nous aussi cela a posé des difficultés. Il y a des points que le Canada et de nombreux autres pays auraient aimé y faire figurer mais ils n'y sont pas parvenus. Tout comme il y a des points dont nous désirions désespérément voir reporter l'examen, et pour lesquels nous n'avons rien pu faire.

Par exemple, mon gouvernement espère ardemment - et je pense que cela est vrai aussi pour de nombreux autres gouvernements - rétablir la convocation, en 1986, de la Sous-Commission des droits de l'homme sur la prévention de la discrimination et la protection des minorités et du Groupe de travail sur les populations autochtones. Les Canadiens sont profondément inquiets à l'idée que l'on doive sacrifier une réunion aussi importante consacrée aux droits de l'homme. Nous n'y avons consenti que pour préserver le train de mesures en question. Si ce dernier est entièrement

M. Lewis (Canada)

remis en cause, nous entendons négocier vigoureusement pour sauver la Sous-Commission. Je dis cela non comme une provocation mais pour que chacun prenne conscience du dilemme. Nous nous trouvons tous dans une impasse fort désagréable. Quoi qu'il arrive, nous ne devons pas permettre que le train de mesures se défasse, sinon les Nations Unies sembleront paralysées - pour reprendre les termes employés par le Secrétaire général - au moment où

"la viabilité et l'intégrité mêmes de l'Organisation sont mises en danger."

(A/40/PV.124, p. 3/5)

Huitièmement, élément vital de tous nos débats, il convient d'appuyer le Secrétaire général. Nous lui avons demandé d'indiquer la voie à suivre. De son succès dépend notre succès. Le Secrétaire général a pris la crise en main. Il représente notre continuité historique. Il est certain que son mandat lui vient des Etats Membres rassemblés ici. Mais une fois que le mandat dans ses grandes lignes lui a été confié, c'est à lui qu'il appartient d'en exécuter les dispositions. Personne d'autre que lui ne suivra les questions de plus près. Personne n'est mieux placé pour prendre des initiatives. Personne ne travaille plus dur. Rendons au Secrétaire général ce qui est du Secrétaire général.

Neuvièmement, il y a bien d'autres aspects spécifiques de la crise actuelle dont nous pourrions traiter. Mais ce débat général n'est pas l'instance appropriée pour ce faire. Le Canada se propose plutôt de faire paraître très prochainement et en toute bonne foi un texte à l'intention de tous les Etats Membres, exposant un certain nombre de manières dont il serait possible d'aborder les questions financières et administratives. Ces approches, bien sûr, ne sont que provisoires et d'ordre expérimental. Nous n'avons pas encore d'idées arrêtées, ce qui, comme certains représentants me l'ont fait remarquer en riant, est l'état d'esprit permanent des Canadiens. Nous espérons aborder tous les sujets, en commençant par notre souci de voir adopter des procédures administratives rigoureuses jusqu'à la possibilité, pour les Etats, d'encourager leurs citoyens et leurs sociétés privées à faire des donations aux activités et aux organes des Nations Unies entraînant un abattement fiscal, en passant par les idées se prêtant à un examen par le Groupe de haut niveau. Nous espérons que notre texte sera utile au débat, rien de plus.

Dixièmement, je reviens au point de départ. Nous croyons tous, plus ou moins, en l'Organisation. Il serait inexcusable de la laisser s'enliser dans une paralysie financière. S'il est vrai que toute paralysie de ce genre a des racines politiques

M. Lewis (Canada)

il n'en est pas moins vrai que les grandes questions de la paix, du désarmement, du développement et des droits de l'homme ne doivent pas être prisonnières d'une querelle de comptabilité. Quelle est donc cette folie? Dans un monde - et je cite à nouveau le Secrétaire général -

"toujours déchiré par les conflits et par la violence, en proie à la misère et à l'injustice et menacé de destruction nucléaire..." (Ibid., p. 6)

allons-nous accepter que ce qu'on appelle "des arriérés" porte préjudice à la capacité des Nations Unies de créer une planète plus sensée et plus civilisée?

Si telle est la question - et nous le croyons - alors la réponse est définitive et évidente.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, qui souhaite faire une déclaration à l'Assemblée.

Le SECRETARE GENERAL (interprétation de l'anglais) : Compte tenu des déclarations qui ont été faites à l'Assemblée au cours des deux derniers jours et des discussions intensives qui, je le sais, se sont déroulées hors de cette salle, je voudrais essayer de clarifier plusieurs aspects importants de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies pour l'heure et pour le reste de 1986. Je pense qu'il est nécessaire en particulier d'essayer de répondre à une question posée de plus en plus souvent, à savoir : le récent versement d'arriérés, le prompt paiement, par un certain nombre d'Etats Membres, de l'intégralité des contributions mises en recouvrement pour 1986 et l'annonce d'une contribution volontaire d'un montant de 10 millions de dollars ont-ils permis de résoudre la crise financière immédiate?

Dans mon rapport, j'ai prévu que le déficit financier serait en 1986 de 106 millions de dollars. Sur ce montant, 76 millions de dollars portent principalement sur le déficit auquel on s'attend dans le versement des contributions mises en recouvrement, et 30 millions de dollars représentent le montant estimatif du coût additionnel qu'entraînera la récente dépréciation du dollar des Etats-Unis.

Le Secrétaire général

Bien que l'on puisse analyser et traiter les deux montants séparément, il ne faudrait pas permettre que cela détourne notre attention du fait que toute évaluation précise du déficit de trésorerie doit inclure les deux sommes. C'est là un point essentiel, étant donné qu'il n'existe aucune réserve.

Le déficit prévu repose sur l'hypothèse que les Etats Membres - autres que l'Etat qui verse la plus importante contribution - paieraient 521 millions de dollars en 1986. Cette somme équivaut aux contributions des Etats mises en recouvrement pour l'année en cours moins près de quatre millions de dollars de contributions que certains d'entre eux comptent retenir pour les raisons que j'ai déjà indiquées dans le passé.

Les mesures d'économie que j'ai instituées avant la reprise de la session ont pour effet de réduire le déficit de quelque 30 millions de dollars, le ramenant ainsi à 76 millions de dollars.

Une réponse positive à mes appels invitant au paiement des arriérés et au versement de contributions volontaires aboutirait à une réduction du déficit de 24 millions - le déficit serait alors ramené à 52 millions. Toutefois, une telle situation ne pourrait se produire que si : a) l'Etat qui verse la plus grande contribution paie au moins la somme indiquée dans mon rapport, à savoir 143 millions de dollars, et b) si les autres Etats Membres, qui n'ont pas encore versé l'équivalent de leur contribution mise en recouvrement pour 1986, versent l'intégralité de cette contribution dans les prochains mois. Il existe encore quelques points d'incertitude. Ce n'est que vers la fin de 1986 que nous saurons si toutes ces conditions ont été remplies.

En l'occurrence, il n'est que trop évident qu'il s'impose d'adopter les nouvelles mesures d'économie que j'ai proposées. Si elles étaient approuvées par l'Assemblée, ces mesures permettraient de réduire le déficit de 30 millions de dollars de plus, et donc le déficit restant encore à combler serait de 22 millions de dollars. Ainsi, en dépit des récentes tendances positives, l'Assemblée et les Etats Membres devront prendre de nouvelles mesures afin de permettre à l'Organisation de faire face à ses obligations en 1986.

J'espère que ces observations révèlent clairement que la crise financière immédiate des Nations Unies peut être réglée sans courir le risque d'une faillite cette année. Mais cela ne sera possible que si l'Assemblée, en cette session, approuve des mesures d'économie permettant quelque 30 millions de dollars sous forme d'économies additionnelles et si l'appel que j'ai lancé en vue d'un apport de

Le Secrétaire général

fonds additionnels soit par le versement des arriérés, soit par des contributions volontaires, soit par le paiement anticipé de la part des Etats Membres d'une partie de leur contribution mise en recouvrement pour 1987, reçoit un accueil favorable.

Je ne voudrais en rien sous-estimer l'importance de la réponse qui a été apportée jusqu'ici à mon appel urgent. Le paiement rapide par 26 Etats Membres de l'intégralité de leur contribution mise en recouvrement a permis d'alléger le problème de trésorerie qui est particulièrement critique en l'absence de réserves. Le paiement des arriérés et l'apport de contributions volontaires substantielles contribuent directement à réduire le déficit de trésorerie qui, comme je l'ai fait remarquer dans mon rapport, demeurerait même après l'adoption des mesures d'économie que j'ai proposées. Le fait est qu'il faut tout simplement en faire beaucoup plus. Naturellement, cette somme pourrait augmenter si le montant des arriérés devait s'accroître avant la fin de l'année. Cette situation doit être suivie avec une très grande attention.

Je voudrais ajouter quelques mots pour lancer une mise en garde en ce qui concerne les mesures d'économie que j'ai soumises à l'Assemblée comme un tout. Elles constituent un équilibre fragile. Un ou plusieurs Etats Membres pourront considérer inacceptables certaines mesures alors que d'autres pourront considérer inacceptables des mesures différentes. Nous avons cherché à répartir les réductions aussi raisonnablement que possible entre les différents programmes et activités. Il sera extrêmement difficile de parvenir aux économies requises si l'équilibre est compromis. Je demanderai instamment aux Etats Membres, lorsqu'ils traiteront tous les aspects de la crise financière immédiate et, plus tard, le problème du budget à plus long terme, de se laisser guider par la nécessité de préserver et de renforcer le rôle des Nations Unies.

M. SIDDIKY (Bangladesh) (interprétation de l'anglais) : Nous sommes réunis ici aujourd'hui à la demande du Secrétaire général pour discuter de ce qu'il appelle la crise la plus grave de toute l'histoire des Nations Unies. Nous le faisons avec une vive préoccupation et un sentiment sincère de frustration. Il y a à peine quelques mois, nous avons commémoré le quarantième anniversaire des Nations Unies et avons exprimé, au niveau le plus élevé, notre ferme appui à cet organisme mondial. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une situation qui menace la viabilité et l'intégrité même des Nations Unies.

Le Secrétaire général a agi à bon escient en vertu de l'Article 99 de la Charte. Au terme de la partie principale de la quarantième session de l'Assemblée

M. Siddiky (Bangladesh)

générale, le Secrétaire général nous a prévenu de la gravité du problème. En présence d'une telle situation, on a tendance à philosopher, surtout si l'on se trouve dans la même position que moi. Des dizaines d'Etats Membres qui, comme nous, sont confrontés à de graves limitations de ressources, ont jugé approprié d'honorer l'obligation contractée aux termes de la Charte et nous ne comprenons pas pourquoi un petit nombre d'Etats, richement dotés à tous égards, ne peuvent respecter cette obligation qu'ils ont eux-mêmes incorporée dans la Charte pour commencer.

Cependant, nous croyons que la crise financière actuelle des Nations Unies exige bien plus qu'une approche philosophique. Nous devons considérer froidement la situation du point de vue de ses conséquences tant à court terme qu'à long terme. Ma délégation estime que la déclaration qu'a faite le Secrétaire général lundi et son rapport, parallèlement avec le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ainsi qu'avec d'autres documents présentés à la reprise de la session, faciliteraient l'examen de la question et la réalisation d'un accord sur d'éventuelles solutions.

En traitant de cette question, ma délégation voudrait tout d'abord exprimer notre plein appui à la déclaration faite hier par le Président du Groupe des 77. Les Nations Unies font face à des crises de liquidités d'un genre ou d'un autre depuis les années 60, mais la crise n'a jamais pris des proportions telles que la viabilité de l'Organisation se trouve sérieusement compromise. Ma délégation ne peut manquer de regretter qu'une telle question figure à l'ordre du jour des Nations Unies année après année, en dépit des appels renouvelés de l'Assemblée générale invitant les Etats Membres à honorer leurs obligations financières - c'est d'autant plus vrai que la solution du problème est réellement à la portée des Etats Membres, en ceci que le respect fidèle de la Charte permet d'éviter le genre de crise financière que connaissent les Nations Unies aujourd'hui.

La crise actuelle est due au manque de fonds, causé lui-même par l'accumulation du déficit au fil des ans. Le déficit est dû aux retenues exercées par certains Etats Membres sur les contributions mises à recouvrement, au mépris total de leur obligation contractée au titre de la Charte d'endosser les responsabilités financières telles que déterminées sur la base du principe de la capacité de paiement*.

* M. Makeka (Lesotho), vice-président, assume la présidence.

M. Siddiky (Bangladesh)

Le déficit actuel de l'Organisation a atteint une telle ampleur qu'il est impossible de le combler en ayant recours à différentes réserves tels que le Fonds de roulement et le Compte spécial. Cette situation ne peut continuer. Si, à court terme, nous traitons du problème le plus immédiat, celui des besoins financiers de l'Organisation mondiale pour sa gestion quotidienne, nous ne pouvons oublier le problème plus vaste du désaccord qui existe entre les Etats Membres quant à la façon de financer et d'utiliser l'Organisation. A notre avis, la crise que connaît aujourd'hui l'Organisation est le symptôme d'un problème plus profond engendré par l'érosion du concept de multilatéralisme. Ainsi conviendrait-il de qualifier le problème actuel de problème politique plutôt que financier.

Etant donné que la crise actuelle résulte principalement du défaut de paiement de leurs contributions par de nombreux Etats Membres, elle devrait être imputable davantage à la décision des Etats qu'à la difficulté de trouver des ressources. Ma délégation pense que le coeur du problème est le manque de volonté apparent, de la part de certains Etats Membres, de s'acquitter pleinement de leurs obligations financières définies par l'Assemblée générale, conformément au paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte. Certains Etats Membres ont tendance à donner la priorité à l'exercice de leur libre arbitre national plutôt qu'à leur obligation au titre de la Charte en matière de paiement des arriérés aux Nations Unies. On ne peut ignorer le fait que c'est précisément en exerçant leur libre arbitre national que ces Etats ont adhéré à la Charte en premier lieu. Une fois parties à la Charte, les obligations qui en découlent devraient, à notre avis, constituer le principe fondamental régissant l'action des Etats vis-à-vis des Nations Unies. La sécurité collective, le principe sur lequel repose les Nations Unies, découle de l'acceptation par toutes les parties de la responsabilité collective, y compris la responsabilité financière. Nous pensons qu'il est impossible d'honorer ces responsabilités de manière sélective, comme certains Etats Membres voudraient nous le faire croire.

Comme nous l'avons réitéré en Cinquième Commission, en novembre dernier, le Bangladesh a toujours adopté une position de principe à l'égard des obligations qu'implique la condition de signataire de la Charte des Nations Unies et je crois que c'est le cas pour la plupart des pays représentés ici. A notre avis, la solution du problème réside dans la position des Etats Membres en matière de priorité à accorder aux arriérés dus aux Nations Unies. Nous estimons que cette obligation est indivisible des autres obligations contractées au titre de la

M. Siddiky (Bangladesh)

Charte. Ce qui est inadmissible c'est que certains Etats Membres retiennent leurs contributions mises en recouvrement aux Nations Unies en invoquant des positions de principe d'ordre national ou des positions prises au niveau national et qui sont directement contraires à la Charte.

Ma délégation est bien consciente du désaccord grave qui existe entre les Etats Membres en ce qui concerne le processus budgétaire d'affectation et d'utilisation des ressources des Nations Unies. Mais ce désaccord ne peut être résolu que par les négociations. On ne peut le résoudre en adoptant des mesures unilatérales, en effectuant des retenues sur les contributions, et en entravant ainsi le processus budgétaire de l'Organisation. Il est donc indispensable d'établir un dialogue constructif pour trouver une solution durable au problème. A cet égard, ma délégation attend avec intérêt l'issue des travaux du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé par l'Assemblée générale d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies, et elle espère qu'une solution pratique sera trouvée. Nous croyons par conséquent qu'il serait imprudent de prononcer un verdict sur les questions administratives et budgétaires des Nations Unies sans connaître auparavant les résultats de ce processus d'examen.

Qu'il me soit permis, à ce stade, de souligner que ma délégation appuie fermement l'idée que le budget-programme des Nations Unies devrait tendre vers un rendement maximum. Dans notre déclaration prononcée en octobre dernier lors du débat général sur le budget des Nations Unies pour 1986-1987, nous avons déclaré que la politique du Secrétaire général de "modération budgétaire maximale" devrait être reconnue exclusivement comme une mesure destinée à améliorer la gestion des ressources et non comme une base de réduction ou d'ajournement des programmes assignés à l'Organisation. En outre, étant donné que le budget a été établi dans les paramètres rigides du plan à moyen terme, il ne peut, par définition, y avoir aucune possibilité de redéploiement des ressources. Et même si c'était le cas, ce redéploiement devrait être limité et ne pas excéder le stade où des ressources supplémentaires devraient être recherchées. Une activité dûment assignée ne peut être reportée ou supprimée à cause simplement d'un manque de ressources ou pour des raisons techniques. Si nous voulons honorer les obligations qui sont les nôtres au titre de la Charte, nous ne devons pas nous préoccuper de l'importance ni du taux de croissance du budget, mais des avantages que présentent ces programmes.

M. Siddiky (Bangladesh)

En ce qui concerne les mesures qui s'imposent d'urgence pour trouver les fonds nécessaires pour résorber la crise actuelle de trésorerie, nous souscrivons aux mesures suggérées par le Secrétaire général au paragraphe 36 de son rapport. Nous nous associons également à l'appel lancé par le Secrétaire général aux Etats Membres qui n'ont pas encore acquitté leurs arriérés de le faire rapidement.

Quant aux mesures proposées par le Secrétaire général aux paragraphes 20 à 25 de son rapport, nous pensons qu'il conviendrait d'avoir des informations détaillées qui faciliteraient la prise de décision par l'Assemblée générale. Apparemment, le rapport contient un ensemble de mesures. Le Conseil consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) a également recommandé que ces mesures "doivent être considérées comme un tout". Nous estimons cependant que tout jugement de notre part doit se fonder sur un examen approfondi et réfléchi de toutes les mesures proposées, et en tenant compte notamment des autres options ou solutions possibles. L'une d'elles serait, à notre avis, de recourir à des emprunts sur les marchés commerciaux. Une autre serait d'emprunter à court terme des fonds à d'autres organisations du système des Nations Unies dont la situation de trésorerie est meilleure à l'heure actuelle.

Tout en apportant son plein appui aux efforts déployés par le Président et le Secrétaire général pour faire face à la crise financière actuelle, ma délégation voudrait souligner que l'appui, ou le manque d'appui, aux Nations Unies ne devrait pas être motivé par des considérations myopes et déformées. Au contraire, nous croyons fermement qu'une vision plus large et plus générale des buts, des objectifs et de l'utilité du système des Nations Unies dans son ensemble devrait inspirer nos délibérations ici. Nous devrions faire preuve de pragmatisme dans nos démarches et de sens pratique dans nos recommandations. Ce qui fait gravement défaut, en cette organisation que nous nous sommes tous engagés à soutenir, c'est un esprit constructif de coopération. Notre échec, aujourd'hui, aura des conséquences considérables pour l'avenir - et dépasseront tout ce que nous pouvons envisager actuellement. Par conséquent, oeuvrons tous ensemble, dans l'intérêt bien compris de cette organisation.

M. MOYA PALENCIA (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : Avant de passer au sujet à l'étude, je voudrais exprimer la consternation du Gouvernement et du peuple du Mexique en apprenant le décès de M. Raúl Prebisch, l'illustre économiste et diplomate argentin, qui a rendu tant de services à la cause des pays

M. Moya Palencia (Mexique)

en développement et tout particulièrement à la cause latino-américaine. Par l'intermédiaire de la délégation argentine, nous présentons à son peuple et à son gouvernement les condoléances du peuple et du Gouvernement mexicains.

Je voudrais m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour faire part à la délégation de l'Union soviétique de notre solidarité à la suite de l'accident tragique du réacteur nucléaire, survenu dans ce pays il y a quelques jours.

Alors qu'il existe dans le monde tant de graves problèmes à résoudre, tant de dangers pour la paix et la sécurité des Etats et des personnes, alors qu'une crise économique grave affecte surtout les peuples des pays en développement, alors que la famine sévit dans nombre de pays et que la ~~la~~ qualité de la vie se détériore rapidement dans d'autres, alors qu'il existe des foyers de conflit et de tension persistant dans différentes régions et tandis que d'autres se préparent et que des sujets aussi graves que la dette extérieure, la monnaie et les finances, l'apartheid, le désarmement et le terrorisme, il est regrettable que les Etats qui forment les Nations Unies soient contraints d'examiner à titre prioritaire la crise financière actuelle de notre organisation.

M. Moya Palencia (Mexique)

Mon pays reconnaît avec le Secrétaire général que cette crise est, selon ses propres termes :

"surtout une crise politique. Elle tient ... au non-respect des obligations qui découlent de la Charte." (A/40/PV.124, p. 3/5)

et qu'elle puise sa source dans l'abandon délibéré du multilatéralisme de certains Etats ainsi que dans le manque évident de volonté politique de négocier au sein de cette instance et de faire partie d'une communauté souveraine avec toutes les conséquences qu'implique la démocratie.

Nous faisons nôtre l'opinion exprimée par les pays d'Europe occidentale, et partagée par la majorité des autres Etats, selon laquelle les obligations financières qui découlent du système des Nations Unies ne peuvent être révoquées unilatéralement par des Etats qui les ont contractées, et que l'on ne saurait annuler qu'une responsabilité internationale par des décisions internes.

Il semble également inexplicable que nous devions nous réunir ici aujourd'hui pour approuver une réduction des programmes d'action, d'un montant de 76 millions de dollars, en raison d'une réduction unilatérale de quotes-parts, et cela en une année où les pays industrialisés, auxquels incombe à juste titre une plus grande responsabilité financière à l'égard de l'Organisation, font une économie de 50 à 60 milliards de dollars à la suite de la chute des prix du pétrole.

Nous partageons la grave inquiétude du Secrétaire général devant la crise financière actuelle, ses origines et ses implications. Comme l'a dit le Ministre des relations extérieures du Mexique à l'Assemblée générale, lors de la commémoration du quarantième anniversaire :

"Notre problème n'est pas tant un problème d'efficience qu'un problème d'efficacité du système des Nations Unies. Ce sont des intérêts créés, des problèmes nouveaux qui font obstacle aux décisions nécessaires pour prévenir, résoudre et progresser, bien plus que des questions d'organisation ou de gestion des ressources." (A/40/PV.46, p. 57)

Nous partageons les inquiétudes exprimées par les pays non alignés lors de la réunion ministérielle tenue à New Delhi, à savoir que :

"devant les tentatives faites toujours plus fréquemment pour affaiblir et limiter le rôle des Nations Unies ainsi que pour en éroder les principes d'égalité souveraine et le fonctionnement démocratique."

M. Moya Palencia (Mexique)

Il s'agit des principes sur la base desquels nous avons créé l'Organisation il y a 40 ans, dans le but de maintenir la paix et la sécurité internationales, de développer entre les nations des relations amicales, de réaliser la coopération internationale, et d'être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes. Ce sont des tâches énormes dont l'accomplissement n'exige qu'un budget modéré, particulièrement si on le compare aux dépenses consacrées aux armements et à l'accroissement des budgets nationaux au cours des 10 dernières années ou encore aux avantages économiques qu'apportent l'Organisation et la communauté diplomatique à la ville où se trouve le Siège.

Nous confirmons qu'il ne saurait y avoir de solution au fond du problème sans la volonté politique nécessaire, un respect des obligations et un esprit de négociation. C'est sur cette base que le Mexique a participé aux travaux du Groupe des 18 experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner les problèmes administratifs et financiers à long terme de l'Organisation, mais les conclusions que ce groupe a tirées ne sauraient combler les lacunes engendrées par le manque de volonté politique des mêmes Etats qui les ont mises en relief.

La conjoncture exige une approche pragmatique. La délégation du Mexique appuie le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, dans son approche de la situation et appuie les mesures qu'il a adoptées dans les domaines de sa compétence afin de réduire les problèmes à long terme.

Néanmoins, nous voudrions soumettre quelques idées au sujet des mesures que l'Assemblée devrait adopter, lesquelles ne doivent pas seulement être quantitatives mais aussi qualitatives; elles ne doivent être considérées que comme des mesures transitoires ou exceptionnelles.

En général, nous considérons que ces mesures ne doivent pas limiter l'efficacité de l'Organisation qui doit pouvoir s'acquitter de ses obligations conformément au mandat qui lui a été confié par la Charte de San Francisco; par ailleurs, elles doivent porter atteinte le moins possible aux intérêts des pays en développement, ne pas limiter les programmes d'assistance ou de coopération et garantir à ces pays la possibilité de participer efficacement aux divers organes du système des Nations Unies.

La réduction ou le report des activités de certaines réunions ou de certains groupes de travail ne peut être que provisoire, et il faudrait demander aux organes affectés de participer à la rationalisation de leurs tâches afin que les économies effectuées puissent véritablement contribuer au règlement de la crise financière et

M. Moya Palencia (Mexique)

empêcher que la réduction ou le report nuise aux activités des Nations Unies. A ce sujet, nous nous inquiétons vivement des activités du Groupe de travail pour l'élaboration d'une convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles - un groupe unique en son genre de la Troisième Commission -, d'autant plus que le travail juridique de ce groupe est fort avancé et que ses réunions de printemps, dont le coût est minime, ne devraient pas être annulées.

En dépit de sa grave situation économique, mon pays versera sous peu le solde de sa contribution mise en recouvrement pour 1985; il n'aura donc à verser dans les prochains mois que la contribution relative à l'année en cours. Nous devons faire remarquer qu'un tel effort économique de la part de pays en développement, un effort dont ils ne sont pas sans sentir fortement l'impact, contraste avec l'attitude peu coopérative d'autres Etats dont les possibilités économiques sont plus grandes.

Par la volonté de la majorité, l'ONU survivra en dépit de ses épreuves financières. La preuve sera une fois encore faite que la véritable importance de l'Organisation réside dans son action concertée et dans la possibilité qu'elle a de concilier les positions, et non pas dans le poids spécifique exercé par l'un quelconque de ses membres. Il apparaîtra également clairement qu'en termes relatifs, les pays pauvres apportent aux activités de l'Organisation une contribution supérieure à celle de certains Etats industrialisés, et qu'ils n'ont pas perdu confiance dans cette institution de la communauté internationale qui a tant fait pour la paix, la décolonisation, le développement et la coopération dans le monde. Si l'ONU n'existait pas il faudrait la créer.

Nous savons que l'Organisation n'est pas parfaite mais qu'elle est perfectible, que ses procédures et son fonctionnement, comme dans le cas de toute organisation humaine, doivent faire l'objet d'un examen constant et attentif si l'on veut augmenter sa productivité et adapter ses mécanismes pour favoriser la réalisation de ses objectifs. Nous sommes également convaincus que ce travail inéluctable ne doit pas servir à affaiblir les Nations Unies ni à faire prévaloir des opinions isolées sur l'opinion générale.

M. Moya Palencia (Mexique)

Nous sommes convaincus que les Nations Unies sortiront fortifiées de cette situation difficile. Cette conjoncture met à l'épreuve la véritable volonté politique de chacun des Etats Membres de même que le contenu juridique et moral de leur conduite internationale. Nous pensons également que les réductions budgétaires et les mesures d'urgence ne suffisent pas et que nous devons redoubler d'efforts pour parvenir à une participation plus qualifiée et plus responsable, plus rationnelle et plus dynamique, pour mener à bien le mandat de chacun des organes et services de l'Organisation.

M. Moya Palencia (Mexique)

En même temps, nous devons lancer une campagne vigoureuse d'information sur ce que sont les Nations Unies, sur ce qu'elles ont représenté pour la paix du monde, pour son développement, pour l'élaboration du droit international, pour l'établissement du dialogue entre les Etats, pour la préservation des droits de l'homme, pour l'amélioration des conditions de vie humaine, pour la prévention de la catastrophe finale, afin de proclamer que cette tâche est indispensable et qu'elle a une priorité axiomatique élevée à laquelle nous ne pouvons nous dérober et qui nous incombe à tous. Aucun effort politique ou économique n'est trop grand ni trop petit pour doter l'Organisation des moyens matériels dont elle a besoin pour être à la hauteur de ses principes et répondre à ses objectifs auxquels le Mexique souscrit pleinement dans l'exercice de sa volonté souveraine et dans son souci de paix, de coopération et d'entente universelle.

M. TSVETKOV (Bulgarie) : La République populaire de Bulgarie attache une grande importance à la présente session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies qui doit examiner les difficultés financières de l'Organisation, difficultés d'une ampleur telle, comme le Secrétaire général l'a souligné lui-même dans son rapport :

"qu'elles compromettent sérieusement sa viabilité ainsi que son aptitude actuelle et future à réaliser les fins fondamentales auxquelles elle a été créée." (A/40/1102, p. 2)

Il y a quelques mois à peine, la communauté internationale célébrait solennellement le quarantième anniversaire de la création de l'ONU. Dans leurs interventions, à l'occasion de ce remarquable anniversaire, la majorité des délégations ont réaffirmé le rôle et l'importance de l'ONU en tant qu'unique forum international dont la tâche principale est de veiller au renforcement de la paix et de la sécurité internationales et au développement de relations d'amitié entre les peuples. Il a été, à l'unanimité, reconnu que l'ONU jouit d'un grand prestige en tant qu'organisation la plus appropriée pour examiner et rechercher des solutions aux problèmes globaux d'ordre politique, économique, social et autres auxquels l'humanité fait face, en tant qu'instrument efficace pour l'exécution de divers programmes d'assistance en faveur des pays en développement ou des pays sous-développés. Ceci dit, nous sommes tous convaincus que l'ONU n'a pas utilisé, loin de là, toutes ses possibilités et qu'elle doit jouer un rôle encore plus efficace dans la vie internationale.

M. Tsvetkov (Bulgarie)

Les difficultés financières auxquelles l'Organisation se heurte aujourd'hui posent de façon impérative la question de l'efficacité de l'ONU dans l'accomplissement de ce rôle. Cette question acquiert une résonance politique encore plus marquée vu l'importance des tâches dont l'ONU doit s'acquitter et une situation internationale extrêmement exacerbée ces derniers temps. La course aux armements qui ne cesse d'augmenter, en particulier dans le domaine nucléaire, les tentatives incessantes de militarisation de l'espace, l'ingérence ouverte dans les affaires intérieures de pays souverains, l'attisement de conflits régionaux, la poursuite des essais nucléaires - autant de problèmes qui exigent de l'ONU une action efficace et des réponses urgentes. D'autres problèmes non moins importants que l'ONU doit résoudre sont liés à l'élimination des difficultés économiques des pays en développement, à l'établissement entre les Etats de relations équitables, non discriminatoires, dans le domaine commercial et économique, scientifique et technique, à la garantie d'une sécurité économique des Etats. Autrement dit, aujourd'hui plus que jamais, doit se renforcer le rôle de l'ONU dans la poursuite du processus visant à mettre sur des bases solides la paix et la sécurité internationales. Il n'y a pas de doute que, pour s'acquitter de toutes ces tâches, l'ONU doit disposer d'une base financière stable et d'une structure d'organisation solide. Voilà pourquoi nous considérons la question des difficultés financières de l'ONU comme une question politique importante.

Il est évident que la principale cause de l'actuelle aggravation de la situation financière réside dans la décision unilatérale des Etats-Unis d'Amérique de réduire considérablement leur contribution au budget ordinaire de l'Organisation. Cet acte arbitraire des Etats-Unis, qui ne tient pas compte des buts et tâches élevés dont doit s'acquitter l'Organisation, ni des programmes qu'elle a adoptés, ne peut être considéré que comme une violation flagrante des obligations des Etats Membres découlant de la Charte des Nations Unies.

La délégation de la République populaire de Bulgarie partage entièrement la profonde préoccupation du Secrétaire général devant cette situation financière critique de l'ONU et estime qu'il est nécessaire de prendre des mesures appropriées en vue de son assainissement. Elle soutient ses efforts visant l'utilisation effective des ressources existantes et une plus grande efficacité de l'activité de l'Organisation mondiale dans le cadre des moyens financiers à sa disposition. D'autre part, la délégation bulgare donne une appréciation positive aux initiatives

M. Tsvetkov (Bulgarie)

des Etats Membres en réponse à l'appel du Secrétaire général. Nous jugeons particulièrement positive en ce sens l'initiative de l'URSS de verser une contribution volontaire de 10 millions de dollars au Compte spécial de l'ONU.

Mon pays, la République populaire de Bulgarie, a répondu, elle aussi, positivement à cet appel et a versé un million de dollars au budget ordinaire, ce qui représente plus que 95 p. 100 de sa contribution pour 1986. Actuellement, mon gouvernement est en train d'étudier la possibilité d'une contribution volontaire de la Bulgarie au Compte spécial de l'ONU.

La délégation bulgare a pris connaissance du rapport A/40/1102 et apprécie les efforts que le Secrétaire général a entrepris dans le cadre de ses pouvoirs, pour prévoir des mesures et des moyens concrets susceptibles de remédier à la situation actuelle et grâce auxquels sont mises à la disposition de l'Organisation des ressources supplémentaires permettant de couvrir une partie considérable du déficit prévu de l'ONU. Ma délégation est d'avis que les réductions qui sont proposées dans ce rapport devraient concerner principalement les programmes déjà vieillissés, qui ont perdu leur efficacité et sont devenus par ce fait inutiles, sans perturber, cependant, l'exécution des programmes fondamentaux de l'ONU liés à la réalisation des principaux buts et tâches de l'Organisation tendant à porter solution aux problèmes vitaux de notre temps : le problème de la paix et de la guerre, le problème de la poursuite du processus de décolonisation, celui du développement social et économique et autres.

M. Tsvetkov (Bulgarie)

Ceci dit, la délégation bulgare estime qu'il est inopportun de réduire ou de supprimer l'application des programmes adoptés dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe. Ces programmes sont, d'après nous, particulièrement importants non seulement du point de vue du développement des relations entre l'Est et l'Ouest, mais aussi du fait que nombre de pays en développement en bénéficient.

Pour ce qui est des mesures concernant le personnel, nous sommes d'avis que geler le recrutement, au sein de l'ONU et de ses organisations spécialisées, de fonctionnaires nouveaux en remplacement de ceux dont les mandats au titre des contrats temporaires sont expirés, est une mesure qui aura pour résultat un déséquilibre sérieux quant à la représentation équitable des Etats Membres au point de vue géographique, ce qui est contraire aux décisions de la résolution 35/120 de l'Assemblée générale de l'ONU.

Je voudrais souligner en conclusion que la délégation bulgare est convaincue que l'Organisation des Nations Unies ne cessera d'exercer son influence positive sur l'évolution de la vie internationale. La République populaire de Bulgarie est prête à oeuvrer, comme par le passé et dans la mesure de ses possibilités, au renforcement du prestige et de l'efficacité de l'ONU conformément à sa Charte. Cette position a été déclarée au cours du treizième Congrès du parti communiste bulgare, tenu tout récemment, où il a été notamment dit :

"La Bulgarie ne cessera d'apporter son soutien à l'Organisation des Nations Unies et de s'appliquer à être à la hauteur des engagements qu'elle a pris en tant que membre du Conseil de sécurité."

M. RANA (Népal) (interprétation de l'anglais) : Nous sommes réunis pour cette reprise de session afin de parler de la crise financière des Nations Unies alors que les réaffirmations de notre attachement aux objectifs et aux principes de la Charte entendues à la quarantième session anniversaire retentissent encore à nos oreilles.

Pour étrange que cela puisse paraître, il n'en est pas moins vrai que les Nations Unies traversent la crise financière la plus grave de leurs 40 années d'histoire. Il nous incombe maintenant à tous de traduire notre engagement en une action concrète propre à guider les Nations Unies hors de l'impasse financière dans laquelle elles se trouvent.

Heureusement, cette tâche qui serait redoutable a été grandement facilitée par l'examen objectif et l'analyse pénétrante que le Secrétaire général nous présente dans son rapport sur la crise financière actuelle des Nations Unies (document

M. Rana (Népal)

A/40/1102). Ce rapport, joint à la très claire introduction de cette question que le Secrétaire général a faite le 28 avril, constitue un diagnostic juste du malaise financier dont souffrent les Nations Unies. Le rapport expose également un certain nombre de mesures économiques déjà prises sur l'initiative du Secrétaire général. Ces économies sont estimées à 30 millions de dollars et ces mesures reçoivent l'appui total de ma délégation, qui reconnaît à quel point il importe que les Nations Unies évitent la crise actuelle.

De même, nous accueillons avec faveur d'autres propositions contenues dans le rapport du Secrétaire général et destinées à réduire les dépenses. Selon les estimations, les économies réalisables dans ce domaine représentent 30 millions de dollars.

Toutefois, il s'agit là de mesures ad hoc d'urgence que ma délégation appuie comme un tout, vu la nécessité de venir à bout des problèmes immédiats et pressants de trésorerie que connaissent les Nations Unies. Si ce tout se défaisait, ma délégation se réserverait le droit de présenter d'autres suggestions, notamment dans la mesure où elles touchent les pays les moins avancés.

Comme il a déjà été dit, pour opportunes que soient ces mesures dans le contexte de la crise financière que connaît l'Organisation, il est bien évident que nous devons recourir à d'autres mesures encore. Dans cette catégorie de mesures, la plus nette et la plus pressante consiste à faire en sorte que les Etats Membres qui ont des arriérés effectuent ces paiements et que tous les Etats Membres versent leurs quotes-parts sans tarder, autrement dit que les quotes-parts soient versées dans toute la mesure du possible au début de l'année. Du reste, ma délégation serait toute disposée à accepter la proposition de fixer la quote-part des Etats Membres sur la base de la totalité du crédit initial ouvert pour l'exercice biennal ou d'une grande partie de celui-ci en janvier de la première année de l'exercice.

A ce propos, je me vois obligé de dire que si un pays des moins avancés comme le Népal n'a pas d'arriéré et paye sa quote-part en temps voulu, il ne peut y avoir aucune excuse aux attermolements des autres, surtout de ceux qui sont généreusement dotés en ressources et qui sont à une étape avancée de développement.

Je reviens maintenant à la maladie bien connue des arriérés de longue date de certains Etats Membres, et je parle bien entendu des Etats qui ne connaissent pas de situation économique critique. Manifestement, il faut trouver et appliquer les remèdes voulus pour améliorer la santé financière des Nations Unies. Cela presse

M. Rana (Népal)

d'autant plus que la situation s'est trouvée aggravée, au mépris de la Charte dois-je ajouter, par les retenues soudaines et sélectives de contributions de la part de certains contributeurs importants.

A notre sens, le vrai problème n'est pas que certains pays ne peuvent pas verser leurs arriérés ou que d'autres ont recours à des retenues pour faire entendre leur point de vue. Ce qui est ainsi souligné, c'est le fait évident et regrettable qu'il semble y avoir un dangereux déclin dans l'engagement politique de certains pays envers les Nations Unies. L'absence de la volonté politique voulue pour faire face à des obligations internationalement reconnues se remarque depuis les années 60, lorsqu'on a vu apparaître pour la première fois les problèmes financiers des Nations Unies. Point n'est besoin de beaucoup d'imagination pour déceler une corrélation entre l'effritement constant de cette volonté politique chez certains Etats Membres et l'avance du processus de décolonisation qui a eu pour effet d'accroître de manière frappante et très bienvenue le nombre des Membres des Nations Unies après les années 60.

Je pense maintenant à la réflexion du Secrétaire général quant aux incidences de la crise financière des Nations Unies et à la viabilité de celles-ci. Je souligne en particulier son effet sur le financement des opérations de maintien de la paix. En tant que représentant d'un pays qui fournit un contingent à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, je manquerais à mon devoir si je ne relevais pas que dans une très grande mesure ce sont les pays qui, comme le mien, fournissent des contingents qui doivent supporter la charge financière qu'imposent aux Nations Unies les retenues effectuées par d'autres Etats Membres. Nous constatons avec satisfaction que la position de certains Etats Membres s'est améliorée à cet égard et nous espérons que cet exemple sera suivi. Cela permettrait aux Nations Unies de s'acquitter de leurs responsabilités essentielles dans le domaine du maintien de la paix.

M. Rana (Népal)

Quant aux mesures à moyen et à plus long terme qui pourraient contribuer à assurer la santé financière et administrative de l'Organisation des Nations Unies, nous estimons que les recommandations du Groupe de 18 experts intergouvernementaux de haut niveau qui s'occupe de la question seront particulièrement pertinentes. Il convient également de définir les mesures qui permettraient de donner un caractère plus stable et plus prévisible sur le plan financier aux programmes et aux opérations des Nations Unies, notamment aux opérations de maintien de la paix dont j'ai parlé et auxquelles mon pays reste étroitement lié.

De toute manière, il convient de mettre un terme à l'incertitude dans laquelle opèrent les Nations Unies. Dans ce but louable, il est maintenant indispensable de réduire la possibilité d'une nation - ou d'un petit groupe de nations - de faire pression sur l'Organisation. Encore que la question soit, de toute évidence, délicate, il pourrait être nécessaire de réviser la barème actuel des contributions sous cet angle. Nous pensons que la question devrait être examinée à fond par le Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau, si la chose n'est pas déjà faite.

Pour terminer, en tant que petite nation profondément attachée aux objectifs et idéaux des Nations Unies, il est naturel que nous nous préoccupions beaucoup de la situation critique que connaissent actuellement les Nations Unies. Cependant, nous sommes tout aussi troublés de constater qu'au moment où les Nations Unies n'ont peut-être jamais été plus nécessaires que dans la période difficile que nous traversons aujourd'hui, il semble y avoir une tendance croissante à saper l'efficacité du système des Nations Unies.

Nous pensons que dans nos efforts collectifs en vue de venir à bout de la crise financière actuelle, nous ne devons pas méconnaître d'autres facteurs, d'autres causes qui contribuent à la dégradation de l'efficacité et de l'image de marque de l'Organisation des Nations Unies. Tout en appuyant totalement les efforts entrepris par le Secrétaire général pour mettre en ordre les affaires financières des Nations Unies, nous tenons à assurer l'Assemblée de notre plein concours et de notre plein appui à toute mesure destinée à accroître l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies.

M. DJOUDI (Algérie) : Tous ceux qui ont connu M. Raúl Prebisch et qui savent l'oeuvre qu'il a entreprise à la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) et poursuivie avec autant de succès dans la mise en place et le renforcement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

M. Djoudi (Algérie)

(CNUCED) gardent de lui le souvenir d'un grand serviteur de l'humanité et des idéaux des Nations Unies. C'est dire combien nous ressentons sa disparition, d'autant qu'elle intervient précisément dans ces circonstances où le sort même de l'ONU et des principes fondamentaux qu'elle incarne sont en jeu. Je voudrais, à travers la délégation de l'Argentine, présenter au Gouvernement et au peuple argentins, ainsi qu'à la famille du défunt, nos condoléances les plus sincères.

La rationalisation des activités de l'Organisation des Nations Unies a été au centre des débats de la quarantième session de l'Assemblée générale. Les discussions approfondies qui ont eu lieu ont constitué un témoignage clair de la volonté unanime des Etats Membres de poursuivre le processus d'amélioration du fonctionnement de l'Organisation.

Le Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau, qui a été créé précisément dans cette perspective, a été chargé de définir, dans le cadre des principes et objectifs de la Charte des Nations Unies, des solutions à long terme pour remédier à l'instabilité financière de l'Organisation et en améliorer le fonctionnement.

De même, l'intervention du Secrétaire général le 18 décembre 1985 devant la quarantième session de l'Assemblée générale se voulait fondamentalement un appel aux Etats Membres pour qu'ils s'abstiennent de toutes mesures unilatérales de rétention sur leurs contributions au budget ordinaire de l'Organisation, afin de permettre au Groupe d'experts intergouvernementaux de remplir son mandat dans la sérénité et sans aucune contrainte de quelque nature.

Il est donc d'autant plus regrettable que ni l'esprit positif qui a présidé aux discussions durant la quarantième session ni l'appel du Secrétaire général n'ont permis de prévenir l'émergence de la crise financière actuelle, qui a nécessité la convocation d'urgence de la présente reprise de la quarantième session.

De fait, la réflexion sérieuse qui s'est engagée sur l'amélioration de l'efficacité financière et administrative des Nations Unies aussi bien que les efforts particulièrement louables du Secrétaire général n'ont pu épargner à l'Organisation la persistance des pressions de nature financière. Ceci témoigne bien que la crise financière actuelle est d'essence politique.

Est-il besoin, à cet égard, de rappeler que ces pressions financières sont accompagnées d'exigences incompatibles avec le principe de l'égalité souveraine des Etats? La notion de vote pondéré n'est pas seulement une remise en cause du fonctionnement démocratique de l'Organisation, mais elle constitue également une négation de l'esprit et de la lettre de la Charte.

M. Djoudi (Algérie)

Ces développements regrettables n'ont pas manqué de susciter les préoccupations les plus graves au sein de l'ensemble de la communauté internationale. Ainsi, le Mouvement des pays non alignés, lors de sa récente réunion ministérielle à New Delhi, n'a pas manqué de s'élever vigoureusement contre les tentatives visant à affaiblir et à restreindre le rôle du système des Nations Unies et à saper les principes de l'égalité souveraine et le fonctionnement démocratique sur lesquels il est fondé.

Les ministres ont relevé que ces attaques avaient récemment revêtu la forme de l'utilisation du pouvoir financier pour porter atteinte au fonctionnement même de l'ONU.

Cette politique délibérée visant à entraîner l'Organisation dans une impasse financière est à coup sûr incompatible avec les obligations des Etats Membres découlant de la Charte et constitue une sérieuse menace non seulement à l'effectivité mais surtout à l'existence même de cet instrument irremplaçable de promotion de la paix et du développement.

Ces considérations doivent constituer la toile de fond de nos délibérations sur les difficultés de trésorerie portées à notre attention par le Secrétaire général et les propositions contenues dans son rapport.

Nous rendons un hommage particulier au Secrétaire général pour sa clairvoyance et la somme d'efforts et de dévouement qu'il a investie pour contribuer à atténuer les effets d'une crise qui n'est pas, faut-il le rappeler ici, le fait du Secrétariat ou du personnel, mais bien de certains Etats Membres.

Formulées dans un contexte difficile pour répondre à une situation d'urgence, les propositions du Secrétaire général ne sauraient revêtir que le caractère de mesures de sauvegarde et donc ponctuelles. Elles ne devraient ainsi aucunement constituer un précédent dans nos efforts de recherche de solutions politiques pour le long terme.

Le manquement d'un Etat à ses obligations et l'aggravation de la situation financière qui en a découlé ont incité le Secrétaire général à entreprendre deux séries de mesures d'économie, principalement sur les dépenses de personnel. De plus, il a été amené à envisager le report de la mise en oeuvre de certains programmes et la réduction de la durée de la prochaine session de l'Assemblée générale. Faute d'une renonciation à la pratique des retenues sur les contributions mises en recouvrement, les reports proposés risqueraient d'avoir à être renouvelés en 1987, réduisant d'autant et durablement les activités de l'Organisation.

M. Djoudi (Algérie)

Les Etats Membres doivent apporter leur concours au Secrétaire général pour éviter une telle situation, qui accélérerait inévitablement le processus d'érosion du multilatéralisme.

En attendant l'aboutissement des travaux du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau, la validité des mandats concernant les activités dont la mise en oeuvre pourrait être renvoyée à l'année prochaine ne saurait être remise en cause.

A l'instar de la délégation de la Yougoslavie qui s'est exprimée au nom du Groupe des 77 - et je saisis cette occasion pour indiquer l'appui de ma délégation à sa déclaration -, nous serions reconnaissants au Secrétaire général de toute information complémentaire sur les données financières les plus récentes de la crise et la portée de certaines propositions se rapportant aux programmes, afin de nous permettre de mieux situer notre contribution à l'examen à court terme de la crise imposée à l'Organisation.

Les deux premières séries de mesures relevant de la compétence directe que lui confère la Charte ainsi qu'un nombre important de nouvelles propositions, comme la réduction générale des achats de mobilier et de matériel, certains réaménagements du calendrier des réunions des organes subsidiaires et l'allègement du programme de publications, pourraient avoir la priorité quant à leur application, de manière à pouvoir maintenir, en fonction de l'évolution de la trésorerie de l'Organisation pour 1986, le calendrier existant des organes principaux ainsi que d'autres activités vitales pour la poursuite des objectifs fondamentaux de l'Organisation. A cet effet, la Cinquième Commission pourrait entreprendre, en consultation avec le Secrétariat, l'identification d'autres activités à caractère moins essentiel dont le report pourrait être envisagé.

Au-delà des mesures d'économie proposées par le Secrétaire général, nous sommes persuadés que la crise financière à court terme ne pourra être surmontée qu'au prix d'un engagement sans faille des Etats Membres à remplir pleinement et à temps leurs obligations financières vis-à-vis de l'Organisation.

La poursuite du processus d'amélioration du fonctionnement de l'Organisation ne saurait être la résultante d'une politique de pressions financières. Ce processus, actuellement pris en charge par le Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau, ne doit nullement être entravé par la persistance de telles attitudes unilatérales.

M. Djoudi (Algérie)

La crise financière actuelle a été artificiellement créée pour atteindre des objectifs éminemment politiques. La réaction de l'Assemblée générale ne peut être que politique dans son essence. La nécessité du respect scrupuleux par les Etats Membres de leurs obligations financières en vertu de la Charte doit être réaffirmée avec force.

Pour sa part, l'Algérie continuera à assumer pleinement ses responsabilités en tant qu'Etat Membre de l'Organisation. En dépit des contraintes économiques qu'elle subit comme tous les autres pays en développement, l'Algérie a toujours fait l'effort de payer à temps ses contributions au budget ordinaire. Quant à notre contribution au titre de l'année 1986, toutes les dispositions nécessaires ont été prises pour son versement dans les meilleurs délais.

Le Secrétaire général a pour sa part assuré pleinement ses responsabilités en sa qualité de premier gestionnaire de l'Organisation et nous l'assurons, de ce fait, de l'appui et de la solidarité de l'Algérie. Il appartient surtout aux Etats Membres d'assumer les leurs et de conjuguer leurs efforts avec ceux du Secrétaire général pour relever le défi lancé à l'Organisation.

M. BARNETT (Jamaïque) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais, pour commencer, exprimer les condoléances de ma délégation aux familles de ceux qui ont péri dans l'accident désastreux qui s'est produit en Ukraine, dans une centrale nucléaire. Nous tenons également à dire la profonde inquiétude que soulèvent en nous les effets que cet accident pourrait causer dans les pays voisins qui, jusqu'ici, n'ont pas eu accès à des renseignements adéquats leur permettant d'agir en temps voulu et de prendre des mesures appropriées pour préserver la santé et le bien-être de leurs citoyens.

Pour la deuxième fois au cours de sa brève existence, l'Organisation des Nations Unies se trouve face à une crise qui, encore que définie en termes financiers, découle de décisions unilatérales d'Etats Membres qui mettent en doute l'une des bases fondamentales de notre organisation, à savoir le principe consacré au paragraphe 2) de l'Article 17 de la Charte, selon lequel les Etats Membres ont la responsabilité collective de supporter les dépenses de l'Organisation selon la répartition fixée par l'Assemblée générale.

Un précédent regrettable a été créé il y a un peu plus de 20 ans, lorsque certains Etats Membres ont, conformément à leur propre interprétation de la Charte, décidé de retenir une partie de leurs contributions au budget de l'Organisation des

M. Barnett (Jamaïque)

Nations Unies. Le fait que cette interprétation a été rejetée par la Cour internationale de Justice et l'Assemblée générale n'a rien changé à leur décision. Nous constatons que cette pratique est à présent suivie par 18 Etats Membres environ. La situation s'est trouvée aggravée par la perspective d'une retenue décidée par la législation nationale d'un Etat Membre. Voilà un autre précédent dangereux qui, s'il était suivi, menacerait sérieusement l'existence même des Nations Unies.

C'est pourquoi ma délégation reconnaît que la crise ne peut se définir simplement en termes financiers. Nous estimons que, pour être durable, toute solution doit reposer sur l'engagement constant de tous les Etats Membres de "remplir de bonne foi les obligations qu'ils ont assumées aux termes de la ... Charte."

Nous pensons que les Nations Unies sont un instrument important, capable d'aider à contrôler l'environnement international, et nous devons tous veiller à nous comporter de manière que la foi dans cette organisation ne se dissipe pas. En examinant la crise à court terme, il conviendrait de ne pas perdre de vue les incidences politiques plus vastes qu'elle comporte. Comme l'a déclaré le chef de la délégation de la Jamaïque à la Réunion ministérielle que le Mouvement des non-alignés a récemment tenue à New Delhi,

"La viabilité et la vitalité dont les Nations Unies continuent de faire preuve en s'efforçant de contribuer à la gestion ordonnée et efficace des affaires du monde sont actuellement menacées. La crise elle-même entravera fatalement l'exécution des principaux programmes et activités de l'Organisation de même qu'elle entravera cette dernière dans l'exercice de ses fonctions lorsqu'il s'agira de réagir de manière prompte et efficace à de nouvelles situations de conflit menaçant la paix et la sécurité internationales. Elle est également symptomatique de l'ampleur de la grave atteinte aux principes de la Charte en raison de l'absence d'engagement ferme de la part des Etats Membres."

Aussi la patience et la compréhension dont font montre les pays contributeurs de contingents sont-elles d'autant plus dignes d'éloges, et nous leur en serons toujours reconnaissants.

M. Barnett (Jamaïque)

La manière dont nous allons traiter cette crise aura des incidences à long terme sur l'avenir de l'Organisation. Nous devons féliciter le Secrétaire général des efforts assidus qu'il fait afin de proposer des solutions aux problèmes auxquels nous sommes confrontés et des mesures qu'il a déjà prises dans le domaine de sa compétence.

Nous devons également féliciter le personnel du Secrétariat d'avoir coopéré à assurer l'efficacité des mesures que le Secrétaire général a déjà mises en oeuvre. Nous voudrions saisir cette occasion pour exprimer notre vive appréciation du dévouement des fonctionnaires de la fonction publique internationale, dont la haute compétence et l'intégrité revêtent à nos yeux une grande importance.

Ma délégation trouve injuste que l'on impose au Secrétaire général la charge de fournir des solutions propres à alléger une crise causée par les Etats Membres eux-mêmes.

On ne saurait s'attendre que le Secrétaire général à lui seul avance des propositions acceptables d'ajournement ou de suppression de programmes, alors que ces programmes sont le fruit d'un accord entre Etats Membres.

Ma délégation est disposée à appuyer un tout équilibré de propositions qui tiennent compte des intérêts collectifs des Etats Membres et qui n'affaiblissent en rien les objectifs et les principes de la Charte.

Nous avons étudié avec soin le rapport du Secrétaire général (A/40/1102) de même que les commentaires du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui s'y rapportent (A/40/1106). Nous nous félicitons que certains Etats Membres aient récemment effectué leurs paiements. Malgré cela, la crise nous semble avoir été quelque peu minimisée en termes financiers. Les observations présentées ce matin par le Secrétaire général renforcent cette impression. Le CCQAB a qualifié d'optimiste l'estimation de paiement en 1986 et a noté que, étant donné la gravité alarmante de la situation, les mesures proposées par le Secrétaire général semblent être moins que complètes.

En tant que représentants d'Etats Membres, nous devons faire en sorte que toutes les mesures à court terme que nous pourrions adopter n'aient pas pour effet d'aggraver la crise et de reporter le chaos. Il n'y a aucun intérêt à acheter un réconfort à court terme au prix d'un désastre à long terme. Nous devons peser soigneusement les conséquences qu'auraient sur le programme de travail de l'Organisation les reports et ajournements dont il conviendra de s'occuper en 1987. La situation actuelle ne doit pas non plus fournir le prétexte d'une restructuration du fonctionnement de l'Organisation.

M. Barnett (Jamaïque)

Dans ces conditions, nous tenons à remercier le Secrétaire général des propositions que contient son rapport. Il serait cependant utile de fournir des renseignements complémentaires à une commission de l'Assemblée générale, afin de préparer la base d'une décision susceptible d'être adoptée par consensus. Par exemple, il est important que nous disposions de plus amples renseignements sur les mesures de programmes projetées afin que les Etats Membres puissent être certains qu'elles auront des conséquences à long terme minimales, d'autant plus que l'on nous a dit que le caractère systématique et rationnel de l'analyse a souffert du fait qu'il a fallu répondre à une exigence précipitée d'économies immédiates et très vastes.

Nous préférierions trouver le moyen d'éviter d'abréger la durée de la quarante et unième session de l'Assemblée générale, session qui sera saisie du rapport du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau, chargé d'identifier les mesures propres à améliorer encore l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation, ce qui contribuerait à son efficacité en matière de questions politiques, économiques et sociales.

Nous reconnaissons qu'il convient de rationaliser et de simplifier les travaux de l'Assemblée générale. Mais si la réduction de la durée de la session a pour effet la tenue de réunions en dehors des heures prévues et l'accroissement des heures supplémentaires, par exemple, elle ne peut aboutir aux résultats escomptés. Il faut également examiner les moyens de réduire la documentation et de limiter la durée des interventions. Nous espérons que le Bureau de la quarante et unième session examinera ces questions.

Ma délégation appuiera toutes les mesures susceptibles d'apporter une solution durable aux problèmes financiers et autres auxquels font face les Nations Unies. Nous tirerons tous parti d'une organisation efficace qui sert les intérêts de la communauté internationale et se montre capable de relever les défis qui nous sont lancés.*

M. ALAOUI (Maroc) : Nous avons étudié avec beaucoup d'attention le rapport du Secrétaire général sur la crise financière actuelle de l'Organisation, ainsi que les recommandations du CCQAB à ce sujet.

La délégation du Royaume du Maroc partage entièrement l'analyse contenue dans ces deux documents sur la gravité de la situation actuelle. En prenant de nouveau la parole devant l'Assemblée ce matin, le Secrétaire général a confirmé que, malgré

* Le Président assume la présidence.

M. Alaoui (Maroc)

l'évolution récente en matière de versement des contributions, la crise demeure et elle est sérieuse. Il en résulte que la communauté internationale ne peut que s'inquiéter que les problèmes financiers soient d'une ampleur telle qu'ils compromettent gravement la viabilité de l'Organisation et son aptitude à réaliser les tâches et les programmes qui lui sont assignés, conformément aux buts et principes de la Charte. De ce fait, nous ne pouvons que nous féliciter que le Secrétaire général ait pris l'initiative de proposer la reprise des travaux de la quarantième session pour discuter de cette question et prendre les mesures qui s'imposent.

Nous relevons avec intérêt que, pour ce faire, il s'est appuyé sur les prérogatives découlant de l'esprit de l'Article 99 de la Charte. Il y a lieu également de noter que loin d'attendre que la gravité de la situation atteigne le seuil de l'irréparable, le Secrétaire général a déjà pris un certain nombre de mesures d'économies qui relèvent de sa compétence. Il est donc normal que les Etats Membres soient appelés aujourd'hui à compléter l'action entreprise et décider des actions de sauvegarde qui relèvent de leur pouvoir.

La crise actuelle se manifeste, certes, sous ses aspects financiers, mais elle est avant tout politique. Elle est surtout ancienne, puisque les difficultés financières ont fait leur apparition au début des années 60. C'est d'ailleurs à cette époque que certains Etats Membres ont commencé à opérer des retenues sur leurs contributions au budget ordinaire. Considérées comme illégales par la Cour internationale de Justice, de telles mesures unilatérales ont été désapprouvées en leur temps. Mûs par les mêmes considérations que par le passé, nous ne pouvons aujourd'hui que regretter qu'au lieu de se rétrécir, la liste des Etats qui, volontairement, refusent de faire face à leurs obligations financières nées de la Charte, ne fait, au contraire, que s'allonger. Nous pensons que tous les Etats doivent assumer de bonne foi les conséquences financières de leurs obligations internationales librement souscrites par traité. Les membres permanents du Conseil de sécurité ont une responsabilité particulière à cet égard. Il n'en demeure pas moins que, politique dans son essence, la crise financière actuelle ne peut trouver de solution que politique, consistant en un large accord de tous sur l'utilisation des ressources, le processus budgétaire et la répartition des dépenses conformément aux dispositions de la Charte. En ce qui nous concerne, nous sommes ouverts au dialogue et disposés à négocier afin de trouver des solutions sérieuses et durables permettant à l'Organisation de fonctionner d'une manière efficace et de remplir les mandats qui lui sont assignés en vertu des buts et principes inscrits dans la

M. Alaoui (Maroc)

Le rapport du Secrétaire général appelle notre attention sur la gravité de la situation immédiate. L'analyse qui y est faite et les prévisions qu'il contient ne portent que sur l'année 1986. Certes, c'est là le plus urgent, et il est normal que, face à une situation exceptionnelle, les Etats Membres soient invités à prendre des mesures exceptionnelles. Proposées par le Secrétaire général en vue de faire face à une situation particulière, celles-ci ne doivent aucunement constituer un précédent. Elles ne doivent pas non plus préjuger les résultats des travaux du Groupe d'experts de haut niveau chargé d'étudier la viabilité financière et administrative de l'Organisation à long terme. Nous ne manquerons pas de faire connaître notre point de vue sur les conclusions auxquelles parviendra ce groupe, lors de la quarante et unième session de l'Assemblée générale. En attendant, nous estimons que les mesures contenues dans le rapport du Secrétaire général doivent être considérées comme ayant des effets limités dans le temps et comme ne portant pas préjudice aux programmes décidés par l'Organisation. C'est la raison pour laquelle nous avons de sérieuses réserves concernant le report de la mise en oeuvre des décisions importantes, prioritaires et antérieurement adoptées par l'Assemblée, telle que la réunion du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes dans les territoires occupés et telle que la tenue de conférences traitant des questions de la Palestine et de la Namibie.

Nous pensons également que le gel des recrutements affectera de manière négative la composition du Secrétariat. L'application d'une telle mesure ira à l'encontre des objectifs assignés par l'Assemblée générale au Secrétariat en matière de répartition géographique équitable des effectifs.

Nous sommes également opposés à ce que des mesures de compression de personnel soient prises à l'avenir. Nous constatons d'ailleurs avec satisfaction que le Secrétaire général n'a pas fait de telles propositions. Il n'en demeure pas moins que les suggestions émises en ce sens par un nombre limité de délégations ne peuvent en aucun cas recueillir notre assentiment.

Les mesures proposées appellent certes d'autres remarques. C'est à dessein que nous nous sommes contentés de faire état des plus importantes d'entre elles. Répondant toutefois à l'appel adressé à l'Assemblée, aussi bien par vous-même, monsieur le Président, que par le Secrétaire général, et malgré les sérieuses

M. Alaoui (Maroc)

réerves que nous avons à l'encontre de certaines des mesures proposées, nous pensons qu'il est important que la communauté internationale accepte les recommandations du Secrétaire général et lui apporte son concours, en vue de traverser une période considérée par tous et à juste titre comme particulièrement difficile.

Principal forum de concertation et de coopération sur le plan multilatéral, l'Organisation se doit de surmonter ses difficultés actuelles grâce à la collaboration de tous. La nécessaire volonté politique dont nous devons tous faire preuve nous permettra de prendre les décisions nécessaires et nous permettra également de renouveler notre profond attachement aux buts et principes de la Charte.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, j'informe les membres de l'Assemblée que j'aurai une communication importante à faire avant de lever la séance.

M. WALTERS (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Avant de faire ma déclaration sur la question dont nous discutons aujourd'hui, je voudrais faire une brève déclaration. Mon pays n'a pas l'habitude de profiter d'une profonde tragédie humaine pour essayer de marquer des points sur le plan politique ou autre. Les Etats-Unis partagent la douleur de l'Union soviétique à la suite de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Chernobyl. Nous espérons sincèrement que les pertes humaines et matérielles seront minimales, aussi bien en Union soviétique qu'ailleurs. Les Etats-Unis sont prêts à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour porter assistance à l'Union soviétique, en lui fournissant une aide humanitaire et technique pour l'aider à surmonter les conséquences de cet accident.

Nous espérons sincèrement que l'Union soviétique apportera des informations complètes sur cet accident en temps opportun et qu'elle se joindra aux Etats-Unis et à d'autres nations pour prévenir ce genre d'accidents, où que ce soit, à l'avenir.

L'énergie nucléaire est une source d'énergie importante et indispensable pour toute l'humanité. Si nous travaillons ensemble, nous parviendrons à en retirer des avantages pour l'humanité, dans des conditions de sécurité. Cet accident, qui affecte la population de différents pays, met en relief l'interdépendance de tous

M. Walters (Etats-Unis)

les pays et souligne clairement l'importance de la coopération internationale grâce aux institutions multilatérales telles que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Organisation des Nations Unies. Alors que nous cherchons des solutions à la crise des Nations Unies, ne perdons pas de vue cette vérité fondamentale : nous sommes tous les passagers d'une même planète, et la coopération est notre seule option.

Malgré les difficultés graves et évidentes qui assaillent les Nations Unies, notre présence ici aujourd'hui marque notre volonté de remédier à ces problèmes et de revitaliser une institution à laquelle nous demeurons attachés. Il ne fait aucun doute que les Nations Unies sont une organisation en difficulté. Il ne fait aucun doute non plus que les nobles buts et principes pour lesquels l'Organisation des Nations Unies a été créée sont aussi pertinents aujourd'hui qu'ils l'étaient voilà 40 ans. Le Gouvernement des Etats-Unis reconnaît l'importance vitale de la coopération internationale et s'attache à la promouvoir.

Le Secrétaire général a demandé la reprise de la quarantième session de l'Assemblée générale parce que, pour reprendre ses termes, "les Nations Unies traversent la crise financière la plus grave de leur histoire". Les effets cumulés des versements tardifs effectués par la majorité des Etats Membres, les retenues sur des contributions pour des raisons de principe par un grand nombre d'Etats et une loi récente promulguée aux Etats-Unis ont placé l'Organisation dans une situation telle qu'elle ne sera plus en mesure d'exécuter toutes les activités prévues pour l'année en cours. La solution de cette crise présente des aspects à court et à long terme, et si le but spécifique de cette session est de traiter des problèmes à court terme en 1986, mon gouvernement estime que nous ne devons pas, dans nos travaux, méconnaître les aspects à long terme de la crise ainsi que ses causes fondamentales.

Pour importants et pressants que soient les problèmes financiers que nous connaissons, nous ne devons pas ignorer le fait que nous sommes confrontés aujourd'hui à ce que le Secrétaire général a appelé "avant tout une crise politique". Le Secrétaire général a raison de dire que cette crise politique tient au fait que les Etats Membres ne parviennent pas à s'entendre sur la façon de financer et d'utiliser l'Organisation. Toutefois, les causes de la crise sont plus profondes encore. Pourquoi les Etats Membres ne peuvent-ils s'accorder sur les buts et moyens de financer l'Organisation? Parce que les Nations Unies connaissent une crise de confiance.

M. Walters (Etats-Unis)

Les Etats Membres demeurent fidèles aux idéaux des Nations Unies - nous l'avons vu clairement dans toutes les déclarations prononcées lors du quarantième anniversaire de l'Assemblée générale - mais les Etats Membres n'ont plus confiance dans l'Organisation des Nations Unies en tant qu'institution servant efficacement ces idéaux. Le Secrétaire général et les Etats Membres portent tous la responsabilité du rétablissement de la confiance dans l'Organisation.

M. Walters (Etats-Unis)

La reprise de la session de l'Assemblée générale est un test décisif qui permettra de juger si cette confiance peut être rétablie. Les efforts que les Etats Membres ont déployés, sous la direction et avec l'aide active du Secrétaire général, et qui tendent à traiter des problèmes financiers à court terme auxquels se heurte l'Organisation, joueront un rôle important dans le rétablissement de la confiance en les Nations Unies. Cela, à son tour, nous encouragera à procéder aux réformes fondamentales à long terme dont nous devons convenir à la quarante et unième session de l'Assemblée générale. Si nous ne réussissons pas à cette reprise de la session à aborder constructivement les problèmes financiers à court terme dont nous sommes saisis, les perspectives de succès s'en trouveront pour longtemps compromises.

Le présent déficit de trésorerie s'est accumulé au cours d'une longue période. D'après le rapport du Secrétaire général, les manques à recevoir de contributions mises en recouvrement remontent à la fin de 1956 et ont pris de graves proportions en 1960. L'Assemblée générale a depuis lors pris certaines mesures pour remédier au problème et a été saisie tous les ans, depuis 1976, d'un point de l'ordre du jour intitulé "Crise financière". Cette crise financière a commencé dès que certains Etats Membres ont refusé de payer une partie de leurs contributions mises en recouvrement parce qu'ils n'étaient pas d'accord sur certains programmes - comme ceux du maintien de la paix - et que d'autres Etats Membres ont cessé d'être à jour dans le règlement de leurs contributions mises en recouvrement.

Dans son rapport du 12 avril sur la crise financière actuelle, le Secrétaire général mentionne qu'au 31 mars 1986, 80 pays - soit une majorité d'Etats Membres - n'avaient pas encore acquitté tout ou partie de leurs contributions mises en recouvrement au titre de 1985. Pour 1986, seuls 14 Etats Membres ont payé à la fin du mois de mars l'intégralité de leurs contributions mises en recouvrement. Cette situation existe depuis plusieurs années. L'Organisation a réussi à continuer de fonctionner grâce à des réserves, constituées par le Fonds de roulement et le Compte spécial, et parce que les Etats-Unis, dont la contribution représente 25 p. 100 des dépenses de l'Organisation, a virtuellement versé chaque année à l'Organisation l'intégralité de sa contribution.

Cette année, en raison de deux lois récemment promulguées, les Etats-Unis ne sont plus en mesure de régler intégralement leur contribution. Si par leurs arriérés d'autres Etats Membres ont entraîné le total épuisement des réserves de l'Organisation, on peut penser que la réduction des Etats-Unis n'a été que la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Le déficit de 76 millions mentionné par le Secrétaire général est, en fait, très proche de l'arriéré des Etats-Unis projeté

M. Walters (Etats-Unis)

pour 1985 et 1986, que nous estimons actuellement à environ 80 millions de dollars. On pourrait dire cyniquement que si les Etats-Unis sont blâmés maintenant c'est qu'ils ont mis trop longtemps à se joindre aux Etats Membres qui ne versent pas leurs contributions. J'ajouterai qu'un tel cynisme n'est pas vraiment déplacé dans cette organisation où les pays, qui depuis des années retiennent des sommes substantielles sur leurs contributions au budget des Nations Unies, taxent les retenues opérées par les Etats-Unis de politique de "diktat et de chantage financier". Il est plus juste de dire que la crise financière n'est la responsabilité d'aucun Etat Membre en particulier, mais qu'elle a été provoquée par les retenues et les versements tardifs auxquels procèdent depuis des années une majorité de pays.

J'en viens maintenant aux deux lois qui ont conduit les Etats-Unis à ne pas verser intégralement leurs contributions mises en recouvrement. La première est l'amendement Kassebaum, qui limite les paiements des Etats-Unis aux Nations Unies et aux agences spécialisées à 20 p. 100 de leurs budgets, à moins qu'elles n'adoptent, pour les questions budgétaires, un système de prise de décisions qui se fonde sur un vote proportionnel à l'importance des contributions. Cette loi traduit le mécontentement que provoque au Congrès américain le fait que les pays qui versent les contributions les plus élevées à l'Organisation n'ont guère leur mot à dire sur les dépenses qui seront engagées. Le Secrétaire général a également souligné que les Etats Membres qui versent 70 à 80 p. 100 au budget ordinaire des Nations Unies n'ont été en mesure de voter pour aucun des trois budgets biennaux des Nations Unies.

La délégation des Etats-Unis a dit sans ambiguïté, à la quarantième session de l'Assemblée générale, qu'un amendement à la Charte, qui permettrait ce qu'il est convenu d'appeler le vote pondéré, n'est pas le seul moyen de répondre à l'objectif de l'amendement Kassebaum. Nous sommes heureux que l'Assemblée générale ait approuvé la création du Groupe des Dix-Huit chargé d'examiner le fonctionnement administratif et financier des Nations Unies, et nous notons qu'un élément de l'ordre du jour du Groupe concerne les procédures devant permettre d'aboutir à un large accord sur le budget de l'Organisation. Nous espérons que des délibérations du Groupe sortiront des recommandations à l'Assemblée générale, qui, une fois mises en pratique, permettront de renforcer l'Organisation et de fournir la base nécessaire à une modification de l'amendement Kassebaum.

M. Walters (Etats-Unis)

L'autre loi est le Gramm-Rudman-Holling Deficit Reduction Act, qui exige que l'ensemble du déficit budgétaire fédéral des Etats-Unis soit progressivement réduit à zéro au cours des cinq prochaines années. Dans la mesure où ces objectifs ne sont pas atteints par la réduction de programmes particuliers, cette loi exige une interruption ou une réduction au prorata de virtuellement tous les programmes fédéraux. Cette loi a entraîné une interruption dans le paiement d'une partie de la contribution des Etats-Unis aux Nations Unies mise en recouvrement pour 1985 et pourrait éventuellement entraîner une nouvelle interruption dans le paiement d'une partie de leur contribution de 1986. La loi Gramm-Rudman-Holling ne vise pas spécialement les Nations Unies ou les organisations internationales, qui, cependant, en ressentent les effets. L'avenir de cette loi n'est pas clair, mais la nécessité de réduire le budget fédéral restera certainement au premier plan des priorités du Gouvernement américain. Si, comme nous l'espérons, il est possible, par des réductions de programmes particuliers, de ramener le déficit dans les limites fixées par cette loi, il ne sera pas nécessaire de recourir dans les prochaines années à des réductions globales.

Pour en venir à la situation actuelle, il est évident que compte tenu de l'existence d'importants arriérés cumulatifs et de l'incapacité des Etats-Unis à procéder cette année au paiement intégral de sa contribution, les Nations Unies se trouvent forcées de réduire leurs dépenses dès maintenant. Le Secrétaire général a déjà pris des mesures administratives qui, selon lui, devraient permettre d'économiser 30 millions de dollars, et il demande à cette reprise de la session de l'Assemblée générale d'approuver le report et l'interruption de programmes d'un montant additionnel de 30 millions de dollars. La délégation des Etats-Unis a examiné attentivement toutes ces mesures. Nous déplorons la réduction de certaines des activités dont le report est proposé mais, par dessus tout, nous croyons que les économies administratives et le report de programmes devraient tendre plus directement à améliorer l'efficacité et l'efficience du fonctionnement du Secrétariat. Néanmoins, nous sommes parvenus à la conclusion qu'il est particulièrement important de garder comme un tout l'ensemble des propositions du Secrétaire général. Les propositions du Secrétaire général devraient donc représenter une première mesure constructive pour redresser le déficit financier, et nous appuyons leur approbation en bloc.

M. Walters (Etats-Unis)

Les Etats-Unis s'inquiètent de voir que les mesures d'économie proposées par le Secrétaire général sont inférieures au déficit prévu. Une différence de 46 millions de dollars devrait être comblée par des contributions volontaires ou par d'autres mesures dont décideront des Etats Membres, telles que des emprunts ou une nouvelle augmentation du Fonds de roulement. Comme les années passées, la délégation des Etats-Unis s'oppose à ces deux dernières propositions.

Nous déplorons également que les prévisions du Secrétaire général pour le déficit de 1986 soient quelque peu optimistes. Pour commencer, les prévisions supposent qu'à l'exception de celui des Etats-Unis, les versements au budget ordinaire correspondront exactement aux sommes mises en recouvrement pour l'année en cours. Ces résultats sont possibles, à condition que l'on s'écarte sensiblement de la pratique suivie dans le passé. Nous espérons donc que le Secrétaire général suivra de près la situation financière des Nations Unies pendant toute l'année et qu'il sera prêt, si nécessaire, à proposer des mesures d'économie supplémentaires.

Le fait que les propositions du Secrétaire général ne concernent que 1986 suscite une autre préoccupation. Nous savons tous que le Groupe des Dix-Huit est en train d'examiner certaines propositions portant sur la réduction du coût et l'accroissement de l'efficacité, dont les effets ne se feront sentir qu'en 1987. Cependant, c'est toujours au début de l'année que les paiements sont les moins nombreux. La situation sera vraisemblablement encore plus critique l'an prochain, puisque le Secrétaire général a proposé que les Etats Membres versent en 1986, à titre d'avance, une partie de leurs versements dus en 1987 et que les programmes de 1986 soient reportés à 1987.

M. Walters (Etats-Unis)

Les Etats-Unis ont toujours été le soutien financier le plus important des Nations Unies et ils ont bien l'intention de le rester. La crise financière actuelle provient en partie des arriérés substantiels répartis parmi de nombreux Etats Membres et en partie de la frustration ressentie par les Etats-Unis et, à notre avis par d'autres Etats Membres, du fait que leurs opinions concernant le volume et le contenu du budget de l'Organisation ne sont pas prises au sérieux. Comme nous l'avons dit auparavant, les Nations Unies traversent une crise de confiance. La reprise de cette session n'a pas pour but de résoudre les problèmes fondamentaux qui ont amené l'Organisation au stade où elle se trouve actuellement. Ces problèmes ne peuvent être réglés que par des discussions franches entre les Etats Membres au cours des prochains mois, avec l'aide des recommandations réfléchies et sérieuses du Groupe des Dix-Huit. La délégation des Etats-Unis se tient prête à participer à toutes discussions de ce genre.

Dans l'immédiat, notre but doit être d'assurer la continuation du fonctionnement de l'Organisation jusqu'à ce qu'un large consensus soit réuni sur le budget et les programmes futurs des Nations Unies. Comme je l'ai déjà indiqué, la délégation des Etats-Unis estime que les propositions d'économie faites par le Secrétaire général devraient être acceptées et qu'il devrait être prié de suivre soigneusement la situation financière à court terme.

Les décisions que nous prendrons à la présente session peuvent avoir un effet profond, positif ou négatif, sur l'avenir des Nations Unies. J'engage vivement les Etats Membres à travailler ensemble pour faire en sorte que cet effet soit positif car l'avenir de l'Organisation est d'une grande importance pour tous.

Pour terminer, qu'il me soit permis de renouveler l'engagement pris par le Secrétaire d'Etat, Shultz, lorsqu'il a pris la parole à l'occasion de l'anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies à San Francisco, le 26 juin 1985. Il a déclaré :

"Je désire, pour terminer, me faire bien comprendre : les Etats-Unis vont tenir bon. Nous lutterons pour la paix et pour la liberté, et pour nos intérêts - aux Nations Unies, comme nous le faisons partout ailleurs.

Et nous ferons tout ce que nous devons faire pour que les Nations Unies fonctionnent comme une force au service de la sécurité, des droits de l'homme et de l'avancement de l'humanité".

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : J'informe l'Assemblée qu'à la suite de consultations, il a été proposé que la Cinquième Commission reprenne sa session, étant bien entendu qu'elle se chargera d'éclaircir les questions techniques relatives au point 150 de l'ordre du jour. Puis-je considérer qu'il n'y a pas d'objection à cette proposition?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 15.